

REGION BRETAGNE

n° 20\_DFE\_SBUD\_05

## CONSEIL REGIONAL

9 avril 2020

## DELIBERATION

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2020**

Le Conseil régional convoqué en urgence par son Président le 6 avril 2020, s'est réuni le 9 avril 2020 au siège de la Région Bretagne, et par audioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

**Etaient présents** : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Avaient donné pouvoir** : Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Madame Emmanuelle RASSENEUR (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vue l'ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux régions et aux syndicats mixtes de l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vue la délibération 20\_DFE\_SBUD\_01 du Conseil régional en date des 13 et 14 février 2020 relative à l'adoption du budget primitif 2020 ;

Vu le règlement budgétaire financier adopté par le Conseil régional ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 6 avril 2020 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Vu l'amendement au rapport approuvé par la Commission finances et affaires générales, pour la création d'un « Pass relocalisation » ;

Et après avoir délibéré ;

## **DECIDE**

### **(à l'unanimité)**

- **d'ADOPTER** la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2020 de la Région Bretagne dont la répartition réglementaire par chapitre telle que présentée en annexe pour les autorisations de programme et les autorisations d'engagement et qui porte les autorisations de programmes et d'engagement ouvertes au budget de la Région Bretagne pour 2020 à 571 155 300 € et 679 799 800 € et le budget 2020 équilibré en dépenses et recettes à 1 605 826 000 € en mouvements réels et à hauteur de 2 140 781 200 € en mouvements budgétaires.

- **d'AFFECTER** un montant de 21 M€ pour le fonds national de solidarité en AP sur le chapitre 909 et sur le programme 204 et d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette opération.

- **d'AFFECTER** un montant de 3,2 M€ pour les opérations d'achats de masques et autres produits de protection sanitaire en AE sur le chapitre 930 et sur le programme 9000 et d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette opération.

- **d'AUTORISER**, durant la seule période d'urgence sanitaire, le président du Conseil régional à effectuer des virements entre autorisations de programme et autorisations d'engagement de programme différents au sein du même chapitre budgétaire ;

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

## ANNEXE

### Décision modificative n°1 pour 2020 *Vote des AP et AE par chapitre*

Chapitre	AP	Chapitre	AE
900		930	3 200 000 €
901		931	
902		932	
903		933	
904		934	
905		935	
906		936	
907		937	
908		938	
909	26 000 000 €	939	
950		944	
<b>Total</b>	<b>26 000 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 200 000 €</b>

Session du Conseil régional - avril 2020

## Décision modificative n° 1 au budget 2020

### Mesures de soutien et de solidarité à l'économie et la vie associative bretonne pour faire face à la crise sanitaire provoquée par le COVID-19

En conséquence des décisions prises en urgence lors de la commission permanente du 23 mars 2020 pour soutenir et protéger l'économie, le tissu associatif et les emplois en Bretagne, la Région **renforce ses capacités d'intervention par l'ouverture 29,2 M€ d'autorisations de programme ou d'engagement supplémentaires lors de cette décision modificative n°1 au budget 2020.**

Le facilité de gestion permise par notre assemblée ainsi que les dispositions dérogatoires de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 permet de couvrir les besoins en crédits de paiement par des virements de crédits. Un ajustement global sera proposé lors d'une prochaine décision modificative, avec notamment la reprise des résultats de 2019.

## Modifications proposées par programme

### 1.1 Programme 204 : Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Dès les premières annonces des mesures de confinement, la Région a décidé de mettre en place un plan global d'accompagnement de préservation des emplois des acteurs économiques.

De son côté l'Etat a mis en place des mesures exceptionnelles pour soutenir l'économie française. Il a notamment décidé de la création d'un fonds de solidarités d'1 milliard d'euros (par mois), alimenté par l'ensemble des Régions à hauteur de 250 millions afin d'aider les plus petites entreprises, les indépendants et les micro-entreprises.

Comme il en a été convenu avec le Gouvernement, la Région Bretagne participera au financement du fonds de solidarité par voie de convention à hauteur de 10,5 millions d'euros par mois.

Pour la session de juin, la Région Bretagne apportera également aux acteurs économiques une offre d'accompagnement plus lisible des aides à la Relocalisation de leurs activités. Cela passera par la création d'un « PASS relocalisation » intégrant les dispositifs de soutien déjà existants concourant à cet enjeu stratégique (en particulier le PASS Conseil, le PASS Invest et le FSIE) et ainsi que leur bonification possible. Par ailleurs le programme d'accompagnement des entreprises industrielles, Breizh Fab, intégrera un module d'accompagnement spécifique d'aide à la relocalisation des activités économiques.

Aussi, il vous est proposé **d'abonder l'autorisation de programme** de 17 110 000 € ouverte au budget sur le programme 204 « Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises » (chapitre 909) d'un montant **de 21 000 000 €** pour la porter à 38 110 000 €.

Il vous est proposé d'affecter les crédits correspondant et d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette opération.

## 1.2 Programme 205 : Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

La Région s'engage aussi à soutenir le monde associatif, sportif, culturel, patrimonial et touristique. En conséquence des mesures d'ores et déjà prises lors de la commission permanente du 23 mars 2020, la Région Bretagne va créer un fonds spécifique de 5 millions d'euros. Ses modalités de constitution seront définies en lien avec les autres collectivités compétentes dans ces domaines ainsi que les différents réseaux concernés étant entendu que les entreprises du milieu culturel et touristique peuvent d'ores et déjà bénéficier des mesures économiques.

Aussi, il vous est proposé **d'abonder l'autorisation de programme** de 400 000 € ouverte au budget sur le programme 205 « Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité » (chapitre 909) d'un montant **de 5 000 000 €** pour la porter à 5 400 000 €.

## 1.3 Programme 9000 : Patrimoine et logistique

La Région Bretagne, dans un esprit de coopération renforcée avec de nombreuses collectivités locales bretonnes, s'est mise en situation de coordonner les opérations d'achats de masques et autres produits de protection sanitaire, afin de protéger les personnes engagées sur le front de cette guerre sanitaire et plus globalement les Bretonnes et les Bretons.

Ainsi, la Région Bretagne a d'ores et déjà passé une commande de 2 millions masques de protection (chirurgicaux et FFP2) en lien avec les quatre départements bretons, la préfecture de région et l'Agence régionale de santé.

La coopération envisagée avec les autres collectivités locales bretonnes permet de s'appuyer sur leurs réseaux territoriaux de soins pour optimiser la chaîne d'approvisionnement des services prioritaires de soins et des acteurs engagés dans la continuité des activités nécessaires aux besoins prioritaires des populations.

Une acquisition de 700 000 flacons ou solutions de gels hydro-alcooliques et de produits désinfectants est également en cours.

Pour que la Région puisse assurer le portage administratif et financier complet de ces opérations, il est nécessaire de disposer des autorisations d'engagements adaptées.

Aussi, il vous est proposé **d'abonder l'autorisation d'engagement** de 9 753 000 € ouverte au budget sur le programme 9000 « Patrimoine et logistique » (chapitre 930) **de 3 200 000 €** pour la porter à 12 953 000 €.

Il vous est proposé d'affecter les crédits correspondant.

## Adaptation temporaire du Règlement budgétaire et financier

Dans le contexte de crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés, la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a défini un certain nombre de mesures exceptionnelles. Elle a aussi autorisé le Gouvernement à décider d'actions de simplification et de fluidification des décisions publiques par le biais d'ordonnances. L'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 permet notamment d'augmenter de volume des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

Cette ordonnance ne traite cependant pas des autorisations d'engagement (AE) ni des autorisations de programme (AP). Aussi, et durant la seule période d'urgence sanitaire, il est proposé de déroger à l'article Article 12 - *Les mouvements de crédits* du règlement budgétaire et financier de la Région en permettant au Président d'effectuer des virements entre AP et AE de programme différents au sein du même chapitre budgétaire.

Chaque virement donnera lieu à un arrêté du président transmis sans délai au président de la commission en charge des finances et donnera lieu à un rendu compte lors de la session la plus proche.

**Ainsi, il vous est proposé :**

- **D'AUTORISER, durant la seule période d'urgence sanitaire, le président du Conseil régional à effectuer des virements entre autorisations de programme et autorisations d'engagement de programme différents au sein du même chapitre budgétaire ;**
- **DE TRANSMETTRE sans délai chacune de ces décisions au président de la commission en charge des finances et d'en effectuer un rendu compte lors de la session la plus proche.**

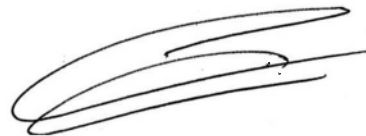
\*\*\*

En conclusion, je vous prie de bien vouloir adopter cette décision modificative n°1, portant respectivement les autorisations de programmes et d'engagement ouvertes au budget de la Région Bretagne pour 2020 à 571 155 300 € et 679 799 800 €.

A ce stade, seuls des abondements d'autorisations de programmes et d'engagement sont envisagés. En effet, compte tenu des crédits de paiements disponibles et des modalités élargies de recours aux virements de crédits entre chapitres au sein des sections de fonctionnement et d'investissement prévues par l'ordonnance de simplification des règles budgétaires et comptables, le montant des crédits de paiements sera ajusté lors de la décision modificative de juin.

**Je vous demande de bien vouloir débattre et délibérer de ces propositions.**

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD



> **Détail des crédits par programme**

	Autorisations de programme		Autorisations d'engagement	
	BP 2020	DM1 2020	BP 2020	DM1 2020
<b>I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale</b>	<b>10 950 000</b>		<b>7 369 500</b>	
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	6 200 000		3 675 000	
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	4 050 000		1 548 500	
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	700 000		2 146 000	
<b>II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable</b>	<b>124 250 100</b>	<b>26 000 000</b>	<b>46 994 900</b>	
<i>Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation</i>	<i>19 800 000</i>		<i>17 150 000</i>	
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	9 300 000		13 050 000	
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	10 500 000		4 100 000	
<i>Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi</i>	<i>20 910 000</i>	<i>26 000 000</i>	<i>16 791 000</i>	
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	3 400 000		2 655 000	
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	17 110 000	21 000 000	4 152 000	
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	400 000	5 000 000	4 203 000	
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			5 781 000	
<i>Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire</i>	<i>19 900 000</i>		<i>7 250 000</i>	
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	19 900 000		7 250 000	
<i>Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer</i>	<i>63 640 100</i>		<i>5 803 900</i>	
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	4 810 000		2 660 500	
P.0209 Développer le système portuaire	58 830 100		3 143 400	
<b>III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi</b>	<b>244 685 000</b>		<b>316 689 800</b>	
<i>Assurer la relation formation emploi</i>	<i>65 000</i>		<i>2 885 300</i>	
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	65 000		2 885 300	
<i>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</i>	<i>3 900 000</i>		<i>7 475 000</i>	
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	3 900 000		7 475 000	
<i>Améliorer le cadre bâti des lycées</i>	<i>200 220 000</i>		<i>5 093 000</i>	
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	182 000 000		4 873 000	
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	18 220 000		220 000	
<i>Améliorer les équipements des lycées</i>	<i>19 170 000</i>		<i>1 950 000</i>	
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics	7 980 000			
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 100 000			
P.0308 Développer le numérique éducatif	7 090 000		1 950 000	
<i>Améliorer le fonctionnement des lycées</i>			<i>70 896 000</i>	
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics			31 351 000	
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés			39 545 000	
<i>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</i>	<i>12 900 000</i>		<i>12 900 000</i>	
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	12 900 000		12 900 000	
<i>Favoriser l'apprentissage</i>	<i>7 670 000</i>		<i>11 200 000</i>	
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	7 670 000		6 200 000	
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement			5 000 000	
<i>Assurer les formations sanitaires et sociales</i>			<i>54 861 000</i>	
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales			54 861 000	
<i>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</i>			<i>135 148 500</i>	
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification			12 200 000	
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales			64 298 500	
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable			58 650 000	
P.0319 Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation			7 226 000	
<i>Développer les langues de Bretagne</i>	<i>760 000</i>		<i>7 055 000</i>	
P.0318 Développer les langues de Bretagne	760 000		7 055 000	
<b>IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités</b>	<b>114 494 200</b>		<b>228 524 500</b>	
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	66 504 200		225 979 300	
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	38 490 000		115 200	
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	9 500 000		2 430 000	
<b>V - Pour une région engagée dans la transition écologique</b>	<b>9 410 000</b>		<b>12 328 200</b>	
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	5 300 000		5 148 000	
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	700 000		3 078 000	
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 410 000		4 102 200	
<b>VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne</b>	<b>25 510 000</b>		<b>39 824 900</b>	
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	1 040 000		16 115 000	
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	4 790 000		4 713 000	
P.0603 Développer le sport en région	2 000 000		4 000 000	
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine	4 300 000		1 193 000	
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	4 600 000		6 551 900	
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	8 500 000		1 342 000	
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	280 000		1 710 000	
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne			4 200 000	
<b>Fonds de gestion des crédits européens</b>			<b>810 000</b>	
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020				
P.1120 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020				
P.1130 Programme FEAMP 2014-2020				
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020			810 000	
<b>Autres dépenses</b>	<b>15 856 000</b>		<b>24 058 000</b>	<b>3 200 000</b>
P.9000 Patrimoine et logistique	11 255 000		9 753 000	3 200 000
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	3 169 000		2 968 000	
P.9003 Fonds d'intervention régional	300 000		914 000	
P.9010 Equipement des groupes d'élus				
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	132 000		7 541 000	
P.9012 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées				
P.9020 Ressources et expertises			1 882 000	
P.9021 Service de la dette				
Mouvements financiers divers	1 000 000		1 000 000	
<b>Total</b>	<b>545 155 300</b>	<b>26 000 000</b>	<b>676 599 800</b>	<b>3 200 000</b>

## > Répartition des autorisations de programme et d'engagements

Région de Bretagne - Budget principal - DM (projet de budget) - 2020

I – INFORMATIONS GENERALES				I
PRESENTATION DES AP VOTEES				D1
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant	
Numéro	Libellé			
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	909	21 000 000,00	
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	909	5 000 000,00	
<b>TOTAL</b>				
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>26 000 000,00</b>	

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.  
 (2) L'Assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Région de Bretagne - Budget principal - DM (projet de budget) - 2020

I – INFORMATIONS GENERALES				I
PRESENTATION DES AE VOTEES				D2
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant	
Numéro	Libellé			
P.9000	Patrimoine et logistique	930	3 200 000,00	
<b>TOTAL</b>				
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3 200 000,00</b>	

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.  
 (2) L'Assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Région de Bretagne - Budget principal - DM (projet de budget) - 2020

III – VOTE DU BUDGET										III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES										A
Chap.	Libellée	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL	
		I	II			III			IV = I + II + III	
90	Opérations ventilées	593 910 500,00	0,00	26 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	593 910 500,00	
900	Services généraux	29 715 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 715 900,00	
901	Formation, pro. et apprentissage	7 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 800 000,00	
902	Enseignement	192 235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 235 000,00	
903	Culture, sports et loisirs	14 545 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 545 000,00	
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
905	Aménagement des territoires	61 953 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 953 100,00	
906	Gestion des fonds européens	29 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000 000,00	
907	Environnement	8 345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 345 000,00	
908	Transports	174 874 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 874 500,00	
909	Action économique	75 442 000,00	0,00	26 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 442 000,00	
92	Opérations non ventilées	246 400 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	246 400 000,00	
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
923	Dettes et autres opérations financières	61 400 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	61 400 000,00	
925	Opérations patrimoniales	80 000 000,00			0,00	0,00		0,00	80 000 000,00	
926	Transferts entre les sections	105 000 000,00			0,00	0,00		0,00	105 000 000,00	
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00						
990	Dépenses imprévues			0,00						
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>840 310 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>840 310 500,00</b>	
<b>001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)</b>										<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>										<b>840 310 500,00</b>



III – VOTE DU BUDGET										III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES										B
Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL	
		I	II			III			IV = I + II + III	
53	Services ventilés	910 388 000,00	0,00	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	910 388 000,00	
930	Services généraux	94 745 100,00	0,00	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 745 100,00	
931	Formation pro. et apprentissage	224 553 958,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 553 958,84	
932	Enseignement	175 941 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 941 000,00	
933	Culture, sports et loisirs	32 727 841,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 727 841,16	
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
935	Aménagement des territoires	7 116 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 116 500,00	
936	Gestion des fonds européens	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	
937	Environnement	11 057 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 057 200,00	
938	Transports	294 210 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 210 400,00	
939	Action économique	62 034 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 034 000,00	
54	Services communs non ventilés	375 787 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	375 787 500,00	
940	Impôts directs	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
943	Opérations financières	38 175 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	38 175 000,00	
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	952 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	952 500,00	
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 000 000,00			0,00	0,00		0,00	1 000 000,00	
946	Transferts entre les sections	335 000 000,00			0,00	0,00		0,00	335 000 000,00	
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
95	Chapitre de prévision sans réalisation	14 295 200,00		0,00	0,00	0,00		0,00	14 295 200,00	
952	Dépense imprévues			0,00						
953	Virement à la section "investissement"	14 295 200,00			0,00	0,00		0,00	14 295 200,00	
	TOTAL des groupes fonctionnels	1 300 470 700,00	0,00	3 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 470 700,00	

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)

0,00